L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLES-ORLEANS
MARDI, 17 OCTOBRE 1893.

L'ouragan du 1er octobre.

Le comité de secours.

Nous avons reçu la visite d'un des membres les plus actifs du Comité de Secours organisé par les négociants de la Nouvelle Orléans, pour soulager les misères des victimes survivantes de l'ouragan de la nuit du 1er octobre, à la Chénière Caminada, aujourd'hui Caminadaville.

Ce comité se composait des personnes dont les noms suivent :

Le Dr J. J. Diet, A. Cazères, A. Thériot, L. Thériot, J. Gomez, J. Barthou. Ces messieurs se sont embarqués le 5 octobre, à bord du bateau la "Bonne Mère," à 1 heure 45 de l'après-midi. Ils emportaient avec eux du pain, de la viande, des vêtements, des médicaments, tout ce qu'il fallait pour subvenir aux besoins les plus pressants.

Ils sont arrivés sur le théâtre du désastre, le vendredi 6, à 1 heures 30.

Sur les lieux mêmes, s'est formé immédiatement un comité spécial composé de MM. Clément Bonzige, E. M. Lafont, J. Gomez et J. Barthou.

Dès le vendredi soir, 6 octobre, il a été fait une distribution de pain et de viande.

Le samedi matin, a eu lieu une autre grande distribution de vêtements à 140 familles.

Le Dr Diet, qui était parti, muni d'une caisse d'instruments de chirurgie et de médicaments de toutes sorte, s'était dès son arrivée à la Caminada ainsi qu'à la Grande Ile, mis en devoir de soigner les malheureuses victimes de l'ouragan.

M. J. Barthou qui avait habité la Chénière y est resté huit jours pour prodiguer ses soins à ces nombreuses victimes si cruellement frappées.

Qu'on juge de l'étendue du désastre Sur 300 maisons, 6 seulement ont résisté. M. Barthou était chargé de transmettre à l'Abeille les remerciements de ces victimes malheureux, qui tous, lisant tous ce journal, ont été profondément touchés de l'intérêt que nous leur avons porté dans leur infortune. Ce sont de braves gens qui prétendent que ils ne pêche. Ce détail suffit pour faire comprendre la nature des secours dont ils ont le plus pressant besoin.

Une bonne partie d'entr'eux, 30 familles, ont été transportés au Canal Harvey, où ils sont soignés avec la plus vive sollicitude. Il y a encore parmi eux quelques malades.

Nous ne saurions assez recommander à nos compatriotes et généreux concitoyens de venir en aide à toutes ces misères.

M. J. Barthou, doit repartir dès aujourd'hui, pour le Canal Harvey, où l'appelle la mission qui lui a été confiée.

Après le banquet du 13 octobre.

Nous avions déjà dit que le banquet donné vendredi dernier, avait un double but : patriotique, d'abord, puis charitable. Ces deux buts ont été pleinement atteints.

Outre le succès du banquet, qui a dépassé toutes les espérances, nous avons à signaler celui de la bienfaisance.

Le reliquat, joint au produit de la quête, a produit la somme de $100.

La lettre suivante de M. le Consul de France en fait foi. Nos abonnés français la liront avec plaisir :

Consulat de France
à la
Nouvelle-Orléans.

Nouvelle-Orléans, 16 octobre 1893.

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre en date de ce jour, et contenant la somme de $100, provenant du reliquat du banquet du 13 de ce mois et de la quête faite le même jr.

J'ai, selon votre désir, transmis cette somme au Comité Central, chargé de venir en aide aux victimes du dernier ouragan, en Louisiane, et je profite de l'occasion pour vous remercier, mes sieurs, du zèle, de l'esprit patriotique, et du bon goût que vous avez témoignés dans l'organisation de la fête du 13 octobre.

Recevez, M. le Président et MM. les Membres du Comité, les assurances de ma considération la plus distinguée.

G. B D'ANGLADE.

M. Emile Rivoire, Président, et MM. les Membres du Comité Exécutif du Banquet du 13 octobre.

Forcé de quitter le banquet bien avant la fin des toasts, nous n'avions parlé que par ouï dire. On avait oublié de nous mentionner une courte et éloquente allocution du Dr Tonnère. Nous nous empressons de réparer cette omission tout à fait involontaire. Le docteur étant le seul légionnaire présent à ce banquet méritait qu'on lui fit une place à part. On la lui a faite, ce n'était que stricte justice.

THEATRE DE L'OPERA.

On prend les choses au sérieux au théâtre de la rue Bourbon ; on y travaille d'arrache pied ; on y répète constamment, du matin au soir et du soir au matin. Il faut qu'il y ait au moins six ou sept opéras complètement sus et parfaitement prêts, avant le premier lever du rideau.

Voici l'ordre des représentations pendant les deux premières semaines :

Jendi, 26 octobre, les "Hugenots," premier début de la troupe.

Samedi, 28 "Faust."

Dimanche, 29, "Mlle Nitouche."

2me semaine :

Mardi, 31 octobre, "La Juive."

Jeudi, 2 novembre, "Carmen."

Samedi, 4 novembre, "l'Africaine."

A partir de jeudi, le contrôle sera ouvert au magasin Werlein, rue Canal.

—Nous avons reçu, hier, la visite de M. Deligny, trial, premier comique, attaché à la troupe de la rue Bourbon.

GRAND OPERA HOUSE.

Grand succès dimanche soir, au Grand Opera de la rue du Canal. "Walker, London" a produit plus d'effet qu'on ne s'y attendait. La soirée n'a été qu'un long éclat de rire.

M. Powers et Miss Rachel Booth luttent de verve comique dans cette pièce Il y a là une source d'abondantes recettes pendant toute la semaine.

Le mot même spectacle, même salle comble.

Nous avons reçu d'intéressants détails sur l'arrivée prochaine de la troupe française, à la tête de laquelle se trouvent les deux artistes célèbres, Coquelin aîné et Mme Jane Hading.

Nous reviendrons demain plus longuement sur ce très intéressant sujet.

ACADEMIE DE MUSIQUE.

Voulez-vous passer une soirée agréable et vous délasser complètement des ennuis d'une longue journée de travail, allez voir "After the Ball", une pièce fort amusante et pleine de détails plus drolatiques les uns que les autres. Bob Graham y est désopilant au milieu de toutes les mésaventures qui lui arrivent.

THEATRE ST-CHARLES.

On avait grandement raison quand on nous annonçait que "McFee of Dublin" avait fait partout fureur dans sa longue tournée d'Amérique, nord et sud. Ce succès vient de se affirmer une fois de plus au théâtre St-Charles.

Il faut aller voir M. Kelly, Miss Ada Randall et M. George Parker dans cette très amusante comédie. On ne regrette pas en rentrant chez soi l'argent qu'elle vous a coûté.

La soirée musicale offerte à Mme O. Vaurigaud.

Nous apprenons que cette intéressante soirée, que nous avions annoncée comme devant avoir lieu le 14 octobre, a été ajournée en raison du deuil qui vient de frapper la bénéficiaire. Mme Vaurigaud ayant perdu un oncle, M. Alf. Meilleur, depuis la publication de l'avis, le concert a dû être remis au 21 octobre. Il aura lieu au domicile de Mme Vaurigaud, Champs Elysées ; il commencera à 7 heures et demie du soir.

Succession de George D. Hite.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 40 336—Division B.—Attendu que J. S. Vinet, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu George D. Hite, décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

10 oct—10 14 19

Chronique de la Ville.

Nouvelle-Orléans, 17 Oct. 1893.—Indications pour la Louisiane : Temps beau plus chaud ; vents du nord-est à sud-est.

Température du 16 octobre 1893.
Thermomètre de E. A. CLAUDEL, Opticiens, No 142 rue du Canal,
Entre Carondelet et Baronne.

	Fahrenheit	Centigrades.
7 heures du matin.....	54	11
Midi.....	64	16
3 P. M.....	68	18
6 P. M.....	66	17

Mariages, Naissances et Décès, inscrits au Bureau de Santé dans les dernières 24 heures.

MARIAGES—John Schweiger, Jr. à Mlle Elizabeth Metzler ; William B. Holland à Mlle Theodore Brennemann ; David Simmons à Mlle Ida Mayfield.

NAISSANCES — Mmes George V. Watts, une fille ; William J. Kennedy, une fille ; Reinhard Macarthy, une fille ; Gabriel Sinclair, Jr., une fille ; Charles G. G. Rebentisch, un garçon ; John J. Grover, une fille ; Thomas F. Griffin, un garçon.

DÉCÈS—Gilbert Raya, 4 ans, 104 rue St Philippe ; William H. Mitchell, 63 ans, 669 rue de Chartres ; Adèle Green, 38 ans, 133 rue Monroe ; Albert Whitaker, 8 jours, 274 rue Peyroux ; Vera John Poupard, 69 ans, 298 rue de Chartres ; Robert A. Simmons, 2 ans, 72 rue Espagne ; Robert J. Smart, 4 mois, rues Magazine et Josephine.

Ventes inscrites aux bureaux de l'annotateur des aliénations :

L. Freitch à la New Orleans German-American Homestead and Building Association, un terrain borné par les rues Broad, Conti, Dorgenois et la Promenade Carondelet, $300.

J. Dougherty à Joseph Tanner, un demi-lieu borné par les rues St-David, Ostavie, Green et Peters, $3,000.

H. Waldemeir à la New Orleans German American Homestead and Building Association, un terrain borné par les rues Cleveland, Bernadotte, Palmire et Anthony, $200.

J. Labadet à Joseph Tanner, un terrain borné par les rues Thalie, Erato, Liberté et Howard, $1,500.

Southern Improvement Company Limited à la Firemen's Building Association, un terrain borné par les rues Port, Decatur, Chartres et St-Ferdinand, $600.

Le même acquéreur au même vendeur, la même propriété, $1,200.

L'Etat (Mme L. Philogène) à Mme Fernandez, un terrain borné par les rues Mandeville, Prosper, Marigny et Claiborne, $60.

L. Shaw à W. I. Rand, un terrain borné par les rues Enterpe, Prytanée et St-Charles, $3,500

Mme M. B. Seicshnaydre à R. L. Herbert, un terrain borné par les rues Français, Champs-Elysées, Villeré et Robertson, $3,000.

Mme Veuve Joseph E. Auzent, tutrice, à Charles Seicshnaydre, un terrain borné par les rues Français, Union, Urquhart et Villeré, $1,000.

Grand Jury.

Le Grand Jury a ajourné hier soir après avoir porté six accusations de détournement. Il se réunira de nouveau ce soir.

Le feu.

Hier matin à 7 heures, le feu a endommagé pour environ $500 le No 273 de la rue Julie, appartenant à A. J. Clarke et occupé par Victor Landry.

Les pertes sont couvertes par une assurance de $1,500 à la compagnie Teutonia.

—A 10 heures 30 du matin le feu a endommagé pour environ $10 le toit de l'immeuble situé chemin de la Métairie, près Canal, occupé par C. Holst, fleuriste.

—Hier matin, à 1 heure, le feu a endommagé pour environ $30 le No 195 de la rue North Peters, appartenant à Mme Vve Carlisse et occupé par Frank Schwab. L'immeuble est assuré pour $1000 à la compagnie Teutonia, et le mobilier pour $500, à la North British Ins. Co.

L'alarme a été donnée à la boîte No 514, par M. Geo. Hennigson.

Brûlures.

Hier à 1 heure 30 de l'après-midi, Béatrice Brown, une petite négresse de 10 ans, dont les parents demeurent au No 451 de la rue Melpomène, s'est rendue chez sa tante, K. O'Brien, qui demeure au No 413 rue Jackson, en compagnie d'autres enfants.

Ils ont fait du feu dans la cour, et l'un d'eux, Adam Counsel, âgé de six ans, s'est amusé à mettre le feu à la robe de Béatrice. Celle-ci a poussé des cris de douleur qui ont amené sa tante.

Elle a éteint les flammes au moyen de linges mouillés.

L'enfant qui est grièvement brûlée a reçu les soins du Dr Retit et ceux des étudiants, après quoi elle a été transportée à l'Hôpital de Charité.

Premiere cour de recorder.

Le recorder Thomas R. Adams a condamné hier à $25 ou 30 jours, Nathaniel Fowler, un nègre ne treize ans, accusé du vol d'une paire de lunettes d'un juif, M. M. D. Lally, propriétaire d'un café situé rue Poydras, près St-Charles.

Deuxième cour de recorder.

Alice Lesseps, une femme publique demeurant rue Bourgogne, près Toulouse, a comparu hier devant le juge Aucoin pour répondre à une accusation d'ivresse, tapage nocturne, outrages aux agents et violation de l'ordonnance No 4,434 C. S. Elle a été condamnée à $75 ou 90 jours.

La loi du dimanche.

Plusieurs personnes accusées d'avoir violé la loi du dimanche ont comparu hier devant le juge Ferguson qui les a remises en liberté sous caution.

Vols.

W. H. West et C. A. Davis, deux étrangers, se sont plaints au capitaine Jonrnée, que deux femmes du café concert connu sous le nom d'Eden Theatre leur avaient volé une somme de $27. Daisy Bicker et Blanche Mancher ont été arrêtées comme auteurs du vol, et James Cooney et Henry Becker comme complices.

—On a volé à la fourrière du Deuxième District, deux vaches évaluées $70.

Accident.

Hier matin à 6 heures 30, C. W. Parrot, un serre-freins de la compagnie de chemin de fer du Northeastern est tombé entre deux wagons, rue Press près Marais, et a eu la jambe droite écrasée, par les roues. Il a été transporté à l'Hôpital de Charité dans une voiture d'ambulance.

Chute mortelle.

Deux enfants, John Gilmore, âgé de 10 ans, et E. Dalgre, montés sur des poules, faisaient une course rue Foucher, lorsque en arrivant à la rue Prytanée, Gilmore est tombé et son pied étant resté accroché à l'étrier, il a été traîné par sa monture. Quand on l'a relevé il avait à la tête une large blessure à laquelle il n'a pas tardé à succomber.

Claiborne Benevolent Association.

Cette association, organisée le 22 septembre 1891, a tenu son meeting annuel jeudi, le 12 octobre, et a élu les officiers suivants pour l'exercice courant :

Théo. Buisson, Jr., président ; E. J. Malarcher, vice-président ; C. A. Bertrand, secrétaire aux finances ; E. A. Jourdan, secrétaire aux archives ; F. A. Godefroy, trésorier ; S. E. Pelayo, colleteur ; Dr. Wm. H. Robin, médecin.

Bureau des directeurs.- L. P. Briant, J. J. Weinfurter, Hy Meetayer, J. J. Ruppel, E. A. Fontini, Anatole Boisson, Jr.

MENUS FAITS.

M. Clark Steene, le populaire secrétaire du Maire, ayant obtenu un congé bien mérité, est parti hier pour Chicago, où il a l'intention de passer une quinzaine de jours.

—Le remorqueur Charles Grant, qui avait été saisi par le marshal des Etats-Unis, a été vendu à M. J. L. Claycomb pour $975.

—Hier soir à 5:40 heures, Wm Starks a été légèrement blessé en essayant d'arrêter un cheval emporté à l'encoignure des avenues Louisiana et St-Charles.

Il a été transporté chez lui, coin Delachaise et Baronne.

Pour guérir les Scrofules et les humeurs, essayez la Salsepareille d'Ayer ; elle nettoie le sang de toutes ses impuretés.

Le Palais de Justice.

On sait que le Palais de Justice situé coin Commune et Bassin et dans lequel sont réunis les deux Cours criminelles, et celle du recorder, ainsi que les bureaux du coroner, du chef de police des detectives et autres fonctionnaires municipaux, va être bientôt terminé, et qu'il est déjà occupé par le chef Gaster, le coroner Lawrason et les employés qui dépendent de ces deux fonctionnaires.

Contrairement à l'opinion de beaucoup de personnes et de quelques conseillers municipaux eux-mêmes, qui croyaient que l'occupation de l'immeuble équivalait à son acceptation par la ville, celle-ci n'est nullement en possession de la bâtisse et elle n'est occupée que à la requête de l'architecte, qui avait besoin de démolir les bâtiments occupés par les fonctionnaires qui viennent de prendre possession du nouvel immeuble.

M. Orloup, l'architecte, en a placée où bon lui a semblé et ce déménagement n'engage en rien la ville.

Le comité spécial s'est réuni hier, précisément pour discuter cette question et il a conclu, d'après l'avis de l'avocat de la ville, que celle ci avait conservé son entière liberté.

On a décidé, au sujet du mobilier, qu'il serait en chêne de la plus belle qualité.

On a décidé aussi que c'était à la ville et non à l'entrepreneur de fournir l'éclairage électrique dans toutes les bureaux occupés en ce moment, et que les lampes devraient être placées d'une façon permanente pour éviter des frais à la ville.

Le comité a ajourné à aujourd'hui à 2 heures de l'après-midi.

Tous ceux à qui sont destinés les appartements que contient la nouvelle bâtisse, se plaignent de leur exiguité. Le bureau du Chef n'a qu'une porte et celle-ci ne donne pas dans la rue. A part ce détail, il est satisfait de son bureau et de ceux de ses employés.

Le capitaine Malone, chef des detectives, n'est satisfait d'aucun des bureaux qui lui ont été assignés. Ils sont dit-il de beaucoup trop petits.

Le Dr Lawrason, coroner, a été disposition quatre salles, à l'encoignure de la rue Franklin, mais il est question d'en abandonner une aux reporters.

Un petit hangar a été momentanément transformé en morgue, mais on travaille activement à la construction de celle qui doit la remplacer et qui sera située dans le voisinage immédiat du bureau du coroner.

Le recorder Adams se plaint que les bureaux qui sont à sa disposition sont mal subdivisés.

Enfin les Cours Criminelles sont beaucoup plus exiguës que celles de la Salle St-Patrice et les jurés sont forcés à une encoignure de la salle où les juges ne pourront pas les voir. Il faudra certainement apporter quelques changements à la plupart de ces bureaux.

L'entrepreneur affirme que l'immeuble sera prêt le 1er janvier. Les ouvriers se mettront à l'œuvre supplémentaires, ne seront admis dans la bâtisse que vers le milieu du mois de décembre.

COMMENT ENLEVER LA MAUVAISE ODEUR D'UNE CHAMBRE NOUVELLEMENT PEINTE.—Mettez au milieu de la chambre un vase plein de charbon allumé, et jetez dessus deux ou trois poignées de grains de genièvre, fermez les fenêtres, bouchez la cheminée et les fentes de la porte. On peut ouvrir la porte 24 heures après. La fumée de genièvre a cet avantage de ne rien détériorer dans la chambre ni les tapisseries, ni les meubles.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente Attrayante

DE

MEUBLES.

Par le Shérif Civil,

LE CONTENU DU LOCAL,

No 135 rue de la Douane.

—COMPRENANT—

Meubles de valeur de chambre à coucher en chêne et en noyer, armoires à glace, lavabos, ameublements de cheminée, tables à rallonge, fauteuils couverts en cuir, chaises, sofas, sièges en satin, table à manger en cerisier, sideboard, garde manger, bureaux, metelas à ressorts, oreillers, traversins, rideaux, rupis, toiles cirées, meubles et ustensiles de cuisine, autres articles nombreux et variée, etc., etc.

Mme Honora B. Ringrose, exécutrice testamentaire de Fannie Sutherland.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 40,329—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus mentionnée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le MERCREDI, 25 octobre 1893, à 10:30 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Sur les lieux No 135 rue de la Douane.

Tous les meubles, effets mobiliers, etc., contenus dans le dit local, conformément à l'inventaire enregistré dans mon bureau.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

14 oct—14 17 21 25

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété du Troisième District.

N. A. Morano vs. John Cordes.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 40,120.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde du rez de chaussée de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 15 novembre 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tout ce qui y appartient, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlot borné par les rues Jean-Baptiste, Mandeville, Gérod et Marigny, désigné par le No Trois, sur un plan de A. Castaing, architecte, et mesurant trente pieds de face à la rue Marigny sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles, mesure américaine. Le dit lot étant borné à une distance de soixante-quatre pieds de l'encoignure de la rue Gérod.

Acquis par le défendeur de T bias Vollmer, d'après un acte passé pardevant James Fahey, notaire, le 25 novembre 1881. Titre enregistré au Bureau des Allenations, Livre 115, folio 388.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

13 oct—13 20 27—nov 3 10 15

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente du bateau à vapeur Stella Wilde

Par le Shérif Civil.

M. D. Lagan et al., vs Comeaux Aiken Packet Co.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 40,081.—En vertu d'un ordre de vente daté le 13 septembre 1893, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse St-Charles, au rez-de-chaussée de la rotonde de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, entre les rues Gravier et Commune, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 18 octobre 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Le bateau à vapeur Stella Wilde,

Maintenant faisant le service de la côte supérieure, son attirail, appareil, aménagement, les machines, etc., etc.

Longueur 157 pieds,
Profondeur de sa cale 4 pieds 5 pouces,
Bau, 30 pieds,
2 bouilloires, 8 tuyaux,
2 machines, 14 pouces de diamètre, 5 pieds de piston,
Tirant 30 pouces,
Construit depuis sept ans.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans.

16 sept—16 22 29—oct 6 13 18.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

JE certifie par les présentes que, le 7me jour de juillet 1893, jugement a été rendu en cette Cour, dans l'affaire ci-après, dans les termes et chiffres suivants, savoir : La Laubure & Limber and Manufacturing Company, Limited, et als. vs. Home Brewing Company, No 39,571.

Dans cette affaire soumise à la cour, et la cour considérant la loi et les témoignages étant en faveur des plaignants, il est ordonné, adjugé et décrété qu'Auguste Hebernicht et Henry Bents soient confirmés comme liquidateurs de la Home Brewing Company, élus comme tels par les actionnaires de la dite Compagnie, le 6 juillet 1893 ; et qu'ils soient de plus nommés comme commissaires liquidateurs et recevoirs de la dite Compagnie.

Qu'un inventaire de la propriété de cette compagnie, soit pris par Frank Zeugel, un notaire en cette ville, et que H. Mayer et P. J. Kelly soient nommés et assermentés comme estimateurs pour évaluer la propriété devant être inventoriée ; et qu'après que les dite commissaires liquidateurs et recevoirs auront fourni caution et pris le serment prescrit par la loi, des lettres comme tels leurs soient décernés.

Jugement rendu et signé le 7 juillet 1893.

N. E. RIGHTOR,
Signé : Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, siégeant à la place de l'Honorable Théo C. W. Kohn, juge de la dite Cour, Division A., maintenant absent en congé.

En témoignage de quoi j'ai mis ma signature et apposé le sceau de la dite cour en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 7me jour de juillet, en l'année de Notre Seigneur, mil-huit cent quatre-vingt-treize.

ONOFRE TRIAY,
Député-Greffier.

8 juil—9 21—août 7

BULLETIN Télégraphique.

L'ESCADRE RUSSE A TOULON.

Fêtes et Ovations.

Les dépêches télégraphiques reçues à New York donnent un compte-rendu extrêmement intéressant de l'entrée de l'escadre russe à Toulon et des fêtes qui l'ont suivie. Ces dépêches sont tellement supérieures à celles reçues à la Nouvelle-Orléans et si complètes sont tous les rapports, que nous n'hésitons pas à les reproduire malgré leur longueur. Nous en empruntons la traduction au *Courrier des E. U.*

Toulon, 12 octobre.—Les préparatifs de la réception des officiers de l'escadre russe de l'amiral Avelane, qui est attendue demain, ont été faits sur une échelle grandiose, et une foule énorme se prépare à y assister. De toutes les localités environnantes, en même temps que de Paris, de Marseille, de Nice, etc., les trains de chemins de fer ont amené des milliers de curieux. Toutes les principales rues de la ville sont pavoisées de drapeaux, aux couleurs françaises et russes, de mats vénitiens, de guirlandes, d'arcs de triomphe. Les quais du port marchand notamment sont décorés avec une richesse et un goût artistique qui éclipsent même les décorations du port militaire, bien que celles-ci aient un caractère officiel, tandis que celles là sont d'œuvre spontanée des commerçants.

A la place d'Armes, le plus grand espace libre qu'offre la ville de Toulon, on a obtenu des effets de décoration parfaitement réussis. L'entrée de la préfecture maritime, qui occupe un des côtés de la place, est drapée de velours rouge relevé de crépines d'or. La cour d'honneur et la façade de la préfecture sont garnies de lampes électriques. La rue Lafayette, la rue Saint-Roch et dix autres des principales rues de la ville sont garnies de doubles rangées de lanternes de couleurs, qui seront allumées demain soir. Les couleurs françaises et russes flottent à toutes les fenêtres des maisons, et les candélabres à gaz en sont également drapés.

Dans les quartiers populeux de la ville, les décorations ne sont pas moins nombreuses. On voit partout des drapeaux, des lanternes tricolores et de nombreux portraits du tsar drapés aux couleurs françaises et russes. La moindre impasse est garnie de drapeaux et de lanternes.

La place de la Liberté, où aura lieu la bataille de fleurs, offre un coup d'œil magnifique. Une double rangée de palmiers est garnie de trophées, de lanternes et de banderoles. En face de la statue érigée en 1889 pour commémorer le centenaire de la République, on a élevé un dais en velours bouton d'or, garni des écussons de France et de Russie et drapé aux couleurs des deux nations. Ce dais sera le centre de la fête des fleurs.

Un immense arc de triomphe a été érigé en face de l'hôtel de ville, devant le quai où débarqueront les officiers russes pour entrer en ville. L'hôtel de ville lui-même disparaît sous les décorations aux couleurs flamboyantes.

L'affluence des curieux est telle dans cette partie de la ville que la circulation des voitures a dû y être interdite. Il est presque impossible de parvenir jusqu'aux quais. Le nombre des visiteurs est si grand que les hôteliers ont élevé leurs prix ; ils demandent 20 francs par jour pour la moindre chambre ; pour un logement confortable, le prix est de 80 à 100 francs.

Les délégués de l'ambassade de Russie sont arrivés ce soir à Toulon. L'un d'eux est M. de Giers, fils du ministre des affaires étrangères. Ces délégués ont été accueillis par des démonstrations enthousiastes à leur arrivée à la gare ; d'autres manifestations ont eu lieu sur leur passage lorsqu'ils se sont rendus à pied. Une embarcation a rapaer les à coudrait à bord de l'escadre française de la Méditerranée, qui est actuellement dans les eaux de Toulon. Cette escadre, qui comprend les trois divisions actives de l'amiral de Boissoudy et les deux divisions de réserve, c'est-à-dire plus de cinquante cuirassés, croiseurs et torpilleurs, montée par plus de dix mille marins, est prête à recevoir l'escadre russe.

Depuis trois jours, on a reçu de l'hôtel de ville venant de toutes les parties de la France des cadeaux pour les Russes. Le maire de Toulon fait annoncer, ce soir, dans les journaux qu'il a maintenant pour les équipages de l'escadre russe plus de mille paquets de cigares, des quantités innombrables de fromages et de biscuits et des douzaines de caisses de champagne et d'eau-de vie.

L'amiral Rieunier, ministre de la marine, arrivé ce matin à Toulon, a reçu à la préfecture maritime les autorités civiles et militaires.

Paris, 12 octobre.—Il n'y a à Paris que peu d'indications de l'approche des fêtes, et les rues présenteront un brillant aspect si l'on met à exécution tous les projets tendant à les embellir. Le conseil municipal a décidé de décorer aux couleurs françaises et russes toutes les réverbères placées dans les rues. On se servira pour illuminer le Trocadéro des mêmes appareils employés à l'Opéra pour la *Valkyrie*. On fera jaillir entre les deux ailes de l'édifice un nuage de vapeur sur lequel les couleurs françaises et russes seront projetées par de puissants réflecteurs électriques. Un club nautique organise une fête magnifique sur la Seine, à Billancourt.

Dix fils télégraphiques supplémentaires ont été posés entre Paris et Toulon. Le navire amiral de l'escadre russe sera mis en communication avec Saint Pétersbourg par un câble sous-marin Toutes les écoles et tous les collèges du département de la Seine auront congé samedi et lundi. Le président Carnot a lancé des invitations pour un dîner et un bal à l'Elysée lundi soir. Les officiers russes seront logés au cercle militaire. Le feu d'artifice sera superbe ; on lancera le même soir 15,000 fusées. La tour Eiffel formera le centre du feu d'artifice ; la plus belle pièce représentera une colonnade ayant 75 pieds de long et surmontée par le génie tutélaire de la France tenant en main des drapeaux français et russes.

M. de Mohrenheim ambassadeur de Russie a accepté les invitations pour les banquets du Champ de Mars et de l'hôtel de ville. La censure a interdit la récitation dans un théâtre d'un poème en l'honneur des visiteurs russes ; ce poème est l'œuvre d'un sénateur, fils de l'amiral de Cuverville. Les objections de la censure portent sur le ton politique de ce poème.

La colonie russe a été invitée à une représentation de *Michel Strogoff* qui sera donnée demain au Grand Théâtre.

Quatre cents sous-officiers de la marine française donneront un banquet à Toulon à 400 matelots russes après le départ des officiers russes pour Paris.

Une flottile de yachts ira à la rencontre de l'escadre russe demain, en dehors du port de Toulon et l'accompagnera jusqu'à son mouillage. Marseille est aussi encombrée que Toulon ; on dirait une immense foire.

Manifestations enthousiastes.

Toulon, 13 octobre—La journée d'aujourd'hui a été la plus belle qu'on puisse rêver pour recevoir l'escadre russe. Le ciel était clair et la température élevée. Une heure après le lever du jour, toute la ville était sur pied et dans un état d'activité extraordinaire. Les trains de plaisir qui amené hier, 30,000 personnes venant des localités environnantes. Avant huit heures du matin, deux trains venant de Marseille, avaient déjà débarqué plus de 4,000 curieux. Une quantité de trains spéciaux sont organisés de façon à pouvoir faire leurs services pendant les quarante-huit heures qui vont suivre. Soixante mille étrangers ont passé la nuit d'hier dans cette ville. Vers 9 heures, l'espace libre compris entre l'hôtel de ville et les rues environnantes, était littéralement bondé de monde, à tel point que les voitures ne pouvaient circuler. Des rameaux de myosotis artificiels ont été vendus par milliers. Il est rare de rencontrer quelqu'un qui n'ait pas soit à la boutonnière soit à son chapeau, un emblème quelconque aux couleurs françaises et russes.

A 10 heures 30, des coups de canon ont été tirés de l'arsenal de la Vieille Darse pour annoncer l'arrivée de l'escadre russe. Aussitôt que les navires de guerre russes furent en vue, une division légère comprenant 1 grand croiseur, 4 avisos-torpilleurs et 6 torpilleurs de haute mer, désignés par le vice-amiral de Boissoudy, s'est portée à leur rencontre. Tout le long de la rade, à un mille environ de l'arsenal du Mourillon, est massée une quantité de personnes avides d'assister aux premiers échanges de courtoisie que se feront les deux escadres. Aussitôt que la nouvelle de l'arrivée de l'escadre russe a été répandue, des milliers de curieux se sont portés le long de la route conduisant aux quais. Avant midi, une foule compacte acclamait avec frénésie les navires de guerre en vue.

A 11 heures 30, l'escadre russe composée de l'Empereur-Nicholas-Ier, l'Amiral-Nachimoff, le Souvenir-d'Azoff et le Rynda, était complètement en vue. Le capitaine de vaisseau Maréchal, sous-chef d'état-major général de la marine, s'est rendu à bord du vaisseau amiral l'Empereur-Nicholas Ier et a souhaité la bienvenue à l'amiral Avelane ainsi qu'à ses officiers. Le remorqueur Heroïne servant de pilote à l'escadre russe, a conduit les navires de guerre jusqu'au port. L'escadre marchait à quart de vitesse. Une flottille de bateaux de plaisance et d'embarcations pavoisés aux couleurs russes encombraient la route d'une rive à l'autre.

Lorsque les navires de guerre russes eurent franchi la passe, l'escadre russe a salué la terre française de vingt-et-un coups de canon, pavillon tricolore au grand mât ; les batteries de la rade ont répondu coup pour coup. Le navire amiral russe a salué ensuite le pavillon de vice-amiral de Boissoudy, commandant en chef l'escadre de la Méditerranée et du Levant ; le salut a été rendu immédiatement par le cuirassé le Formidable. Toutes les musiques qui se trouvaient à bord des bateaux et le long des quais ont joué l'hymne russe. Les 50 navires de guerre français qui étaient mouillés dans le port, étaient entièrement pavoisés, leurs vergues garnies et leurs musiques exécutantes des airs russes. Chaque fois qu'un cuirassé russe passait devant un cuirassé français, les marins français acclamaient les marins russes et ceux-ci répondaient par des vivats frénétiques.

L'amiral Avelane, tête nue, se tenait sur le pont de l'Empereur-Nicholas Ier, agitant à chaque instant sa casquette pour répondre aux saints qui lui étaient adressés. Aussitôt après que l'escadre russe eu jeté l'ancre, les officiers français s'embarquèrent pour se rendre sur le vaisseau-amiral. L'accueil qu'ils reçurent fut excessivement cordial. Après quelques paroles de bienvenue, les officiers français sont repartis.

L'amiral Avelane et son état-major ont débarqué à une heure au quai de l'Horloge. La foule qui se trouvait aux abords du quai était littéralement compacte. L'amiral Avelane a été constamment acclamé. Il a été reçu avec tous les honneurs militaires et est allé ensuite, accompagné de ses officiers d'état-major, rendre visite aux autorités de la marine française. A l'arsenal les amiraux Maréchaux et Rocomaure (tous deux détachés au port de Toulon) et les officiers d'état-major français leur ont souhaité la bienvenue. Après un échange de salutations amicales, l'amiral Avelane est son état major ont été accompagnés jusqu'à la préfecture maritime. A leur arrivée, ils ont été salués par une salve de 12 coups de canon. Une musique militaire, installée sur la place d'Armes, vis-à-vis la préfecture, a joué l'hymne russe. Des milliers de curieux se pressaient sur le passage des officiers russes, et les acclamaient avec enthousiasme.

L'amiral Rieunier, ministre de la marine, ainsi que l'amiral Vignes, préfet maritime de Toulon, attendaient dans un magnifique salon l'arrivée des offiiers russes. Après les saluts d'usage, l'amiral Rieunier a pris la parole pour souhaiter la bienvenue à l'escadre russe. "Je me réjouis, ainsi que le peuple français, a-t-il dit, des marques actuelles de l'amitié qui existe entre les deux puissantes nations, la Russie et la France ; et je suis fier et heureux d'avoir été choisi par le gouvernement français pour saluer en son nom l'escadre russe". L'amiral Avelane a répondu en quelques mots à l'amiral Rieunier. Après un entretien qui a duré cinq minutes, ils ont paru au balcon pour se montrer à la foule, et ils ont été accueillis par des vivats frénétiques Un quart d'heure après cette réception, les officiers russes sont retournés à bord de leurs navires. Les sociétés chorales de Toulon, s'étaient réunies à l'arsenal, et lorsque l'amiral Avelane et son état major ont passé, elles ont entonné un hymne de bienvenue.

Dans l'après midi, les officiers russes sont allés à bord du Formidable pour rendre visite à l'amiral de Boissoudy, puis le bord du Richelieu pour rendre visite également à l'amiral de la Jaille, commandant l'escadre de la Méditerranée. L'amiral de la Jaille est un ancien ami de l'amiral Avelane ; les deux amiraux se sont embrassés à plusieurs reprises.

Plus tard, entre trois et quatre heures, les officiers russes ont désarqué en face l'hôtel de ville où M. Ferraro, le maire socialiste, et un grand nombre de sénateurs